



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500468-20250327-2025050-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

Séance du 27 Mars 2025

Délibération n° **2025-50 R**
Objet : **Budget primitif 2025 -**
Budget annexe du Camping
Municipal de la Clapière

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Sept Mars à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Dix Sept Mars deux mille vingt-cinq
à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Jehanne MARROU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Patrice RENOUF, Madame Annick BOUISSIERE, Monsieur Robert PELLISSIER, Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Olivier LEFRANCOIS.

Représentés :

Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Jean Louis RIFFAUD donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Madame Véronique CONSTANS

Madame le Maire expose que chaque conseiller municipal a reçu pour examen un exemplaire du projet de Budget primitif 2025 – Budget annexe du Camping Municipal de la Clapière.

Madame le Maire informe que le budget primitif est proposé avec la reprise des résultats du compte administratif 2024, de l'affectation de ces résultats et la reprise des restes à réaliser.

A la suite du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé le 25 février 2024, le conseil Municipal est invité à se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2025 de ce budget annexe.

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés moins deux abstentions : Monsieur Robert PELLISSIER et Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Vu l'article L 1612.2 du CGCT,
Vu l'article L 2312-1 du CGCT,
Vu le vote actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 25 février 2025 ;
Vu l'avis du Conseil d'exploitation ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 mars 2025 ;

- **Approuve** le Budget primitif 2025 – Budget annexe du Camping Municipal de la Clapière, dont les principaux soldes sont les suivants :

- Section d'exploitation – Dépenses :	725 005,00 €
- Section d'exploitation – Recettes :	725 005,00 €
- Section d'investissement – Dépenses :	381 076,40 €
- Section d'investissement – Recettes :	381 076,40 €

Fait à Embrun,
Le 28 Mars 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

